

Appel à projets 2023

“Développement d’actions en faveur de l’inclusion numérique”



Sommaire

1 - Préambule

2 – Les Orientations et les Objectifs

3 – Les Projets

4 – Les Financements

5 – Les modalités pratiques

6 – Et après...





1- Préambule

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre d'une coordination départementale entre les acteurs institutionnels, sous l'égide du Schéma Départemental des Services aux Familles du Var (SDSF) 2020-2023, en cohérence avec le plan national pour un numérique inclusif.

Ainsi la Préfecture du Var, le Conseil Départemental, la Caf du Var, Pôle emploi, la MSA Provence Azur, la CPAM du Var et la Carsat Sud-Est portent cet appel à projet.

Le présent appel a vocation à structurer un réseau d'acteurs de l'accompagnement au numérique sur le département notamment sur la professionnalisation des interventions.

L'objectif est de financer des projets permettant d'aider les publics fragilisés à acquérir une meilleure connaissance, compréhension et utilisation de l'outil informatique et des démarches en ligne notamment sur les sites des institutions. Cet accompagnement doit viser à faciliter **l'insertion sociale et professionnelle des publics en passant par la médiation numérique, la réalisation d'ateliers et/ou de formations numériques.**





2- Les orientations et objectifs

Suite au contexte de la crise sanitaire :

- ✓ Une accélération de la dématérialisation et de l'utilisation des outils numériques sur l'ensemble des activités du quotidien et des besoins sociaux (emploi, santé, logement, éducation, consommation, lien social...)
- ✓ Une nécessaire adaptation des canaux et de l'accompagnement proposé
- ✓ Un révélateur d'inégalités et un amplificateur des situations de marginalisation numérique

Enjeux :

La promotion et l'accompagnement aux services en ligne concernant les seules démarches administratives n'apparaissent plus comme suffisants. Il faut donc **former** au numérique pour inclure, faciliter la citoyenneté et enfin favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins, le bien vieillir et l'insertion sociale et professionnelle.

Les porteurs de l'appel souhaitent ainsi pouvoir orienter les publics qui en auraient besoin vers les structures retenues pour des actions d'accompagnement et de formation (ateliers, parcours de formation numérique).

L'opérateur pourra être accompagné vers une demande de labellisation APTIC afin d'obtenir cette qualification et de pouvoir réaliser des formations financées par les chèques APTIC. Le coût de la labellisation sera pris en charge dans le cadre du présent appel à projets.





Les objectifs opérationnels :

- ✓ Garantir l'accessibilité aux outils numériques, en complémentarité avec les services existants ;
- ✓ Assurer la lisibilité de l'offre numérique sur le territoire ;
- ✓ Promouvoir et accompagner à l'utilisation des services en ligne pour permettre l'accès aux droits ;
- ✓ Favoriser l'autonomisation numérique des usagers pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle en les formant ;
- ✓ S'inscrire dans un cadre partenarial sur les territoires ;
- ✓ Proposer des actions sur des territoires non couverts ou sous dotés.





3- Les projets

Afin de garantir un confort et une sécurité pour les partenaires les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourront prétendre à un financement annuel 2023.

Les publics

Dans une logique d'accessibilité :

- ✓ Tous les publics, quelles que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leurs vulnérabilités
- ✓ Avec une attention portée aux publics vulnérables

L'association des usagers dans le recensement des besoins est un pré-requis afin de proposer un plan de formation/ateliers cohérent avec les attentes exprimées

Les territoires

Tous les territoires avec une attention particulière aux propositions d'offres sur les territoires sous dotés, voire non couverts, ou aux populations vulnérables ou éloignées du numérique.





Les porteurs de projets éligibles

- ✓ Les associations issues de la Loi 1901 ;
- ✓ Les associations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire ;
- ✓ Les établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social sanitaire ou d'enseignement ;
- ✓ Les collectivités territoriales (communes, Epci) ;
- ✓ Les acteurs privés dont les réalisations sociales sont à but non lucratif.

La candidature peut être portée par plusieurs acteurs sur un même territoire souhaitant s'associer, dans ce cas une structure devra porter le projet pour l'ensemble des acteurs concernés





Les finalités

Le comité de sélection accordera une attention particulière aux candidatures comportant les éléments suivants :

- ✓ La capacité à rendre autonome l'utilisateur ;
- ✓ La capacité à toucher un large public et à s'adapter aux besoins (diversification des supports – smartphone, tablette – et des canaux – présentiel/distanciel - horaires spécifiques ;
- ✓ La professionnalisation du service et la qualification des intervenants ;
- ✓ La visibilité de l'offre et la communication proposée ;
- ✓ L'approche coordonnée entre acteurs et le rapprochement avec un projet de territoire seront valorisés ;
- ✓ La prise en compte des aspects de développement durable

L'évaluation du service

Un questionnaire d'évaluation du service est inclus dans le dossier de candidature. Il doit permettre de faciliter l'analyse des projets par le comité de sélection et notamment de connaître le service actuel proposé (si existant) et la proposition réalisée dans le cadre de l'appel à projet.





4- Les financements

Les cofinancements

- ✓ Le soutien financier ne pourra être supérieur à 80% du coût du projet total ;
- ✓ Le principe du cofinancement est une règle, ils doivent être trouvés et affichés ou a minima recherchés ;

Un financement annuel

- ✓ Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourront prétendre à un financement annuel 2023 ;





4- Les financements

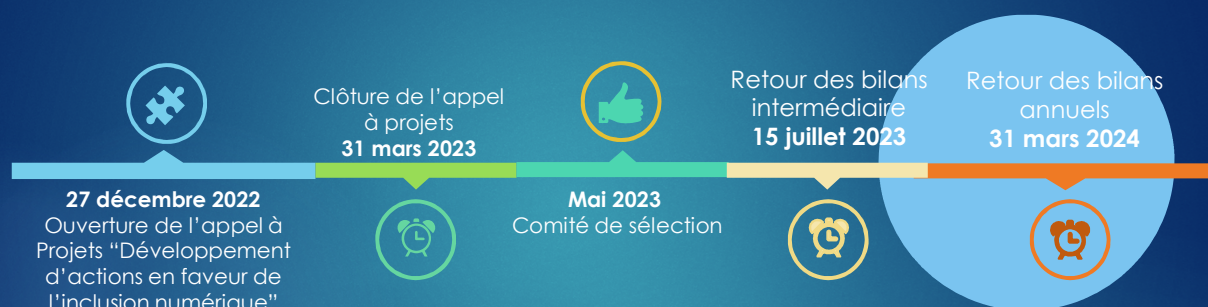
Les dépenses éligibles

L'aide prendra la forme d'une subvention de fonctionnement, dans la limite de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets. Aucun investissement ne sera financé dans le cadre de cet appel à projets.

- ❖ Sur la mise en place de 10 ateliers numériques a minima : un forfait de 2 000€ par an pourra être alloué sous réserve de la réalisation d'actions régulières mensuelles 2023. Il peut comprendre la rémunération d'un prestataire sur les aspects de communication, de création de supports ou de sensibilisation au numérique. Ces ateliers pourront être adaptés aux besoins des publics et des territoires, en fonction des orientations des partenaires du présent appel à projet
- ❖ Sur l'accueil et l'accompagnement du public : l'aide doit permettre la mise en œuvre de ressources dédiées choisies par l'opérateur comme la compensation de l'éventuelle augmentation de la masse salariale induite par le développement ou la création de l'activité. Ainsi il est prévu une prise en charge du salaire annuel ne pouvant dépasser 50% du salaire après déduction des aides à l'emploi et plafonné à 10 000€ par an.
- ❖ Un bonus de 500€, versé en une seule fois, pourra être accordé aux projets sur un territoire carencé, sur décision du comité de sélection.
- ❖ En fonction des résultats et des souhaits du candidat, un accompagnement et une prise en charge des frais de labélisation APTIC (sur la première année) pourront être proposés en 2023.



Calendrier 2023





5- Les modalités pratiques



Les modalités de dépôts

- ✓ Les documents à transmettre sont disponibles sur le Caf.fr (dossier socle de subvention, dossier de candidature spécifique, questionnaire d'évaluation)
- ✓ Les documents sont à transmettre uniquement par courriel à :

partenariatcaf@caf83.caf.fr

Les contacts

- ✓ La conseillère en développement Caf de votre territoire peuvent vous accompagner.
- ✓ La Référente Inclusion Numérique : Joelle Zurletti adresse de contact : **partenariatcaf@caf83.caf.fr**



#LaCafàVoscôtés Vos interlocuteurs à la Caf du Var

Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Adresser le dynamisme territorial avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

- Caroline Lamorinière**
 06 14 11 22 05 04 / 04 94 09 76 26
PROVENCE VERDON
 caroline.lamoriniere@cafvar.caf.fr
- Valérie Thuillon**
 06 07 43 11 99 / 04 94 09 76 52
PROVENCE VARAISE
 valerie.thuillon@cafvar.caf.fr
- Sylvie Zigliara**
 06 07 43 90 57 / 04 94 09 76 60
PROVENCE NORT
 sylvie.zigliara@cafvar.caf.fr
- Evelyne Peyras**
 06 24 83 59 52 / 04 94 09 76 54
ESTERRE
 evelyne.peyras@cafvar.caf.fr
- Muriel Loppaso**
 06 49 53 77 41 / 04 93 42 00 64
ESTERRE
 muriel.loppaso@cafvar.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Accompagner les partenaires à la déclaration de leur activité
Procéder à la liquidation des droits et au paiement des cotisations de services et cotisations

- Clairine Binelli**
- Christèle Martini**
- Mélodie Santoscardine**
- Martine Girault**
- Justine Dubois**

afas@caf33.caf.fr

Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Protéger et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

- Murielle Bourgaignon**
 04 11 02 58 23 / 04 94 09 76 22
 murielle.bourgaignon@cafvar.caf.fr
- Mélanie Philippot**
 Petite Entrance Accueil Individuel
 06 27 42 48 83 / 04 93 42 00 76
 melanie.philippot@cafvar.caf.fr
- Sandrine Roustan**
 Petite Entrance Accueil Collectif
 04 93 42 00 79
 sandrine.roustan@cafvar.caf.fr
- Martine Ensel**
 Petite Entrance de Insertion Soins professionnels
 06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70
 martine.ensel@cafvar.caf.fr
- Sandra Casabona**
 Entrance Jeunes
 04 94 09 74 10
 sandra.casabona@cafvar.caf.fr
- Lina Barcal**
 Entrance Handicap
 06 42 53 77 39 / 04 83 42 00 77
 lina.barcal@cafvar.caf.fr
- Odile Mauguier**
 Logement
 04 93 82 77 71 / 04 94 09 77 89
 odile.mauguier@cafvar.caf.fr
- Laure Versolato**
 Orientation Social
 04 94 30 39 30
 laure.versolato@cafvar.caf.fr

#LaCafàVoscôtés



6- Pour les candidats retenus

L'animation du réseau de structures retenues

- ✓ Une réunion de lancement pour les candidats retenus
- ✓ La proposition de formation pour le personnel des candidats retenus
- ✓ La transmission de toute information utile à la structure pour la bonne réalisation de son projet (documentation et/ou contact, newsletter...)

Le suivi et la communication sur les actions

- ✓ La nécessité de communiquer le planning des ateliers et formations proposées a minima de manière trimestrielle
- ✓ La participation aux instances d'animation et de formation qui pourront être proposées
- ✓ Le suivi des actions au fil de l'eau, un support sera mis à disposition pour les structures qui le souhaitent
- ✓ La réalisation d'un bilan intermédiaire et annuel sur la base du modèle fourni

Chaque porteur institutionnel de l'appel à projet Inclusion Numérique pourra orienter vers la structure retenue les publics en difficultés numériques afin qu'un accompagnement leur soit proposé.



